

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 2 JUIN 2015**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 juin 2015 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/05/2015.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, DUBOIS, GUI SOLAN, PENNESTRI, HOMOLA, DELZEUX, ZIEGLER, BUZON, CAQUOT, CHAPPUIS, LABBADI, GAUTIER

**Etaient excusés :** M. MANTZ (procuration à M. Labbadi)  
Mme SCALET (procuration à M. Rico)

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. Patrice ZIEGLER

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du conseil municipal du 30 mars 2015**

**2°) Délibérations**

- 2.1 Appel d'offre restauration scolaire : choix du prestataire
- 2.2 Restauration scolaire : Changement de tarification
- 2.3 TAP : Changement de tarification
- 2.4 Service déneigement : instauration d'un forfait pour les voies privées
- 2.5 Travaux auberge : avenants
- 2.6 Travaux Avenue du Jura : modification d'avenant
- 2.7 Centre sportif : diagnostic clos et couvert
- 2.8 Centre sportif : diagnostic énergétique
- 2.9 Centre sportif : travaux de traçage terrain de hand-ball
- 2.10 Travaux divers : demande de subventions
- 2.11 Subventions aux associations
- 2.12 Tarification des photocopies
- 2.13 Mise à jour du site internet et réalisation du journal
- 2.14 Tableau des emplois : suppression/création de postes
- 2.15 Communauté de Communes : répartition des sièges

**3°) Tour de table et divers**

-----

***I - Approbation du conseil municipal du 30 mars 2015***

Le conseil municipal du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## II - Délibérations

### 1\*) Appel d'offre restauration scolaire : choix du prestataire

Suite à l'appel d'offre concernant la fourniture de repas pour le restaurant scolaire ainsi que les personnes âgées (ou dépendantes) à compter de la rentrée prochaine, la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le 7 mai 2015 pour analyser les propositions réceptionnées. Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offre : la société ELIOR, la société BOURG TRAITEUR et la société SHCB. Présentation du tableau d'analyse des offres.

La commission d'appel d'offre, après avoir ouvert les plis et étudié les offres, propose de valider l'offre de la société SHCB en position n°1 selon les critères présentés.

Monsieur le Maire rappelle que la règlementation des marchés publics est particulièrement stricte et précise que c'est un marché d'une durée de 4 ans renouvelable chaque année en cas de problème.

Après lecture du tableau et échanges des conseillers municipaux sur les 3 offres, monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer au vote :

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 voix contre (Françoise Jouve) :

-CHOISIT la société SHCB comme fournisseur de repas du restaurant scolaire à compter de la rentrée 2015

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

Mme Jouve explique son vote en soulignant que la loi impose des règles pour les marchés publics qui ne permettent pas toujours de traduire correctement la réalité sur le terrain en termes de qualité de service et de goûts. Elle regrette vivement cela.

### 2\*) Restauration scolaire : Changement de tarification

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tarif des repas de la cantine afin de prendre en compte le revenu des familles selon le tableau ci-après :

4 Tranches fiscales	Prix du repas en €	Tarifs par mois et par enfant (€)					occasionnels	Allergiques	Agents	RAPPEL Prix actuels	
		Abonnement 1 jour par semaine	Abonnement 2 jours par semaine	Abonnement 3 jours par semaine	Abonnement 4 jours par semaine	Abonnement 5 jours par semaine				Repas ocas	5,80 €
TA / moins de 30 000 €	3,00 €	10,05	20,10	31,80	40,50	50,55	3,50 €	1,50 €	3,33 €	<b>Abonnement/mois</b>	
TB / entre 30 001 à 50 000 €	4,30 €	14,41	28,81	45,58	58,05	72,46	5,00 €	2,15 €		5 jours	97,92 €
TC / entre 50 001 et 70 000 €	5,60 €	18,76	37,52	59,36	75,60	94,36	6,00 €	2,80 €		4 jours	77,18 €
TD / Plus de 70 000 €	6,80 €	22,78	45,56	72,08	91,80	114,58	7,50 €	3,40 €		3 jours	57,89 €
										2 jours	38,59 €
										1 jour	19,30 €

Rappel du coût du service en moyenne par an : 150 000 €

Les recettes estimées avec ces nouveaux tarifs seraient de 130 000 € environ.

Les justificatifs demandés seront les suivants :

-Dernier avis d'imposition

-3 dernières fiches de salaire des deux parents (ou attestation Pôle Emploi)

-Sans ces documents le tarif maximum sera appliqué

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les tarifs proposés tels que ci-avant

-AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement de la cantine pour la prise en compte de ces éléments.

### 3\*) TAP : Changement de tarification

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tarif des TAP afin de prendre en compte le revenu des familles selon le tableau ci-après :

4 Tranches fiscales	% de la population sergienne	Nombre de foyers correspond	forfait 4 jours	Nbre d'enfants par foyer	TOTAL	par mois (sur 10 mois soit de sept à juin) et par enfant
moins de 30 000 €	8	15	40,00 €	1	600,00 €	4,00 €
entre 30 001 € et 50 000 €	12	21	60,00 €	1	1 260,00 €	6,00 €
entre 50 001 € et 70 000 €	10	18	120,00 €	1	2 160,00 €	12,00 €
plus de 70 000 €	70	126	150,00 €	1	18 900,00 €	15,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100</b>	<b>180</b>			<b>22 920,00 €</b>	

Rappel du coût du service pour l'année 2014/2015 : 65 000 €

Les recettes estimées avec ces nouveaux tarifs seraient de 23 000 € environ (hors aides de l'Etat : environ 12 000 € par an pour l'instant).

Les justificatifs demandés seront les suivants :

- Dernier avis d'imposition
- 3 dernières fiches de salaire des deux parents (ou attestation Pôle Emploi)
- Sans ces documents le tarif maximum sera appliqué

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs proposés tels que ci-avant
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement des TAP pour la prise en compte de ces éléments.

#### **4\*) Service déneigement : instauration d'un forfait pour les voies privées**

Monsieur le Maire rappelle qu'au fil du temps s'est développée une injustice entre les riverains de voies privées concernant le déneigement. Certains paient un prestataire privé, d'autres bénéficient gratuitement du service communal. Afin de remédier à cela, l'instauration d'un forfait de 50 € par an pour les habitations classées en voie privée et qui bénéficiaient jusqu'à ce jour du service déneigement de la commune est proposée.

Cela concerne 289 habitations à ce jour et les rues concernées sont les suivantes :

- En Genevry
- Chemin de la Combette
- Village 1 et 2
- Rue des noyers
- Chemin de Riambochon
- Les Longets
- Chemin des Eglantines
- Rue des Grands Près
- Chemin de la Tatte
- Chemins aux abords de la route de Crozet et de la route de Baizenas

Liste non exhaustive.

Il est donc proposé au conseil d'instaurer un forfait pour chaque habitation, maison ou appartement, d'un montant de 50 € pour l'hiver 2015/2016.

Si cette délibération est validée par le conseil municipal, un courrier sera envoyé à chaque syndic de copropriété lorsqu'il existe, et chaque habitation lorsqu'il n'existe pas. Les entités concernées auront jusqu'au 30 septembre 2015 pour faire part de leur réponse à la mairie :

- Soit elles sont d'accords, paient le forfait demandé et le service déneigement sera assuré par la commune ; soit elles ne sont pas d'accords et le service déneigement ne sera pas assuré par la commune, libre à elles de solliciter un service privé ou pas.

Pour les rues privées sans syndic, chaque habitation devra donner sa réponse. Pour des raisons pratiques évidentes, il suffira qu'une habitation refuse le paiement du forfait pour que le déneigement de la rue en question ne soit pas assuré par la commune, à charge pour les voisins d'une même voie de se concerter si besoin.

Après accord, s'il existe un syndic de copropriété, une facture groupée sera envoyée à celui-ci. S'il n'existe pas de syndic de copropriété, une facture sera envoyée à chaque habitation.

Chaque année le listing des habitations sera remis à jour et le montant du forfait pourra être recalculé afin de gérer les aléas de la météo qui entraîneront une dépense plus ou moins importante selon les années sachant que le forfait N sera calculé sur la base des dépenses N-1.

Mode de gestion : Trésorerie

Le conseil municipal, avec 18 voix pour et une voix contre (M. Dubois) :

-VALIDE le tarif proposé tels que ci-avant

-AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place ce dispositif à compter de l'hiver 2015/2016.

M. Dubois informe qu'il aurait simplement préféré que l'on informe les riverains des voies privées que le service déneigement ne serait plus assuré par la commune afin d'alléger le travail des agents communaux.

#### **5°) Travaux auberge : avenants**

Mme Moine informe que le Maître d'œuvre des travaux de l'auberge a dû recalculer certains avenants déjà validé en conseil municipal. Il est demandé au conseil d'autoriser les modifications ci-après :

Ninet Frères : 2 036.06 € TTC au lieu de -2 900.74€ TTC

Gex Energie : 18 805.29 € au lieu de 20 861.98 € TTC

Cazajous : 600 € TTC (remplacement partiel du parquet)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les avenants proposés ci-avant

#### **6°) Travaux Avenue du Jura : modification d'avenant**

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014, un avenant avait été proposé et validé mais le montant présenté était erroné. Monsieur le Maire demande au conseil de régulariser cet avenant de 57 002.24 € HT au lieu de 53 166.70 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la modification de l'avenant tel que présenté ci-avant

#### **7°) Centre sportif : diagnostic clos et couvert**

Après consultation de plusieurs bureaux d'études pour réaliser un diagnostic clos et couvert du centre sportif, et après avis de la commission ad hoc, Monsieur le Maire propose au conseil de valider le devis de la société COSINUS pour un montant de 4 900 € HT. M. Dubois précise que l'objectif de ce diagnostic est d'évaluer les composantes du bâtiment afin de proposer une estimation de sa remise en état (étanchéité, façades etc...) et ainsi mieux anticiper les dépenses à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis présenté tel que ci-avant

#### **8°) Centre sportif : diagnostic énergétique**

Après consultation de plusieurs bureaux pour réaliser un diagnostic énergétique, et après avis de la commission ad hoc Monsieur le Maire propose de valider un devis de 4 750 € HT de la société D et F diagnostics. Cediagnostic consiste à émettre un avis sur l'état actuel des bâtiments en termes de consommation et efficacité énergétique et à proposer une estimation du coût et de la nature des travaux de remise en état.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis présenté tel que ci-avant

**9°) Centre sportif : travaux de traçage terrain de hand-ball**

Monsieur le Maire propose de valider un devis de 1 010 € pour le traçage au sol du terrain de hand-bal dans la salle multisport. M. Dubois informe que la nouvelle association qui vient de se créer, « Fun Sports Sergy », est particulièrement active et a d'ailleurs réalisé beaucoup de nettoyage au centre sportif ; il les remercie pour cela. Les membres de l'association souhaitent participer au paiement de cette dépense à hauteur de 50 % mais manquent de trésorerie à jour. M. Dubois propose donc à la commune de financer ce traçage et de régulariser la situation lors du prochain conseil via une convention pour un remboursement à hauteur de 50 % par Fun Sports Sergy.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis présenté tel que ci-avant

**10°) Travaux divers : demande de subventions**

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter toutes les demandes de subventions possibles pour tous travaux à venir sur Sergy en 2015 et 2016 (cela concernera essentiellement l'avenue du Jura et le centre sportif) et donc de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles de verser une subvention à la commune de Sergy dans le cadre des travaux en cours et à venir en 2015 et 2016;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions

**11°) Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le tableau des subventions à l'attention des associations tel que présenté. M. Pennestri précise que la somme total de ces subventions s'élève à la somme de 39 772 € et ne dépasse donc pas l'enveloppe fixée en conseil municipal lors du vote du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le tableau de versement des subventions aux associations au titre de l'année 2015.

**12°) Tarification des photocopies**

Suite à une demande croissante de photocopies des particuliers, M. le Maire propose au conseil d'instaurer une facturation des photocopies via une régie de recettes selon les montants suivants :

-Photocopies A4 noire : 0.10 €

-Photocopie A4 couleur : 0.20 €

-Photocopie A3 noir : 0.40 €

-Photocopie A3 couleur : 0.60 €

-Copie sous format numérique avec fourniture du CD : 2.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les tarifs proposés ci-avant

-PRECISE que les encaissements seront réalisés via la régie de recette

**13°) Mise à jour du site internet et réalisation du journal**

Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise DIGITAL SHOUTING et HONTHAAS PICTURES pour laquelle travaille M. Allenbach qui réalise bénévolement depuis plusieurs mois la réalisation du journal de la commune et la mise à jour quotidienne du site internet. Afin de valoriser cette prestation, il est donc proposé au conseil municipal de valider ce devis d'un montant de 200 € par mois pour une durée de 6 mois renouvelable.

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
 -VALIDE le devis tel que présenté

**14\*) Tableau des emplois : suppression/création de postes**

Suite à la mise en place des TAP ainsi que d'une « troisième salle » à la cantine, le temps de travail des agents a été modifié. Cela s'est traduit par une forte augmentation des heures complémentaires qui doivent être régularisées et donc incluses dans leur contrat. A ce titre, Monsieur le Maire propose la suppression des emplois créés dans le passé et la création, par conséquent, des emplois correspondant à la situation actuelle.

EMPLOIS	SUPPRESSION	CREATION
1	situation actuelle	nouvelle situation proposée
	grade d'adjoint technique 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe
	Fonctions actuelles : coordinatrice TAP/agent de cantine	fonction : agent de cantine/coordinatrice TAP
	titulaire sur 9h30/semaine annualisées	titulaire sur 26h/semaine annualisées
	réalise 16h complémentaires par semaine (annualisées)	
2	situation actuelle	nouvelle situation proposée
	grade d'adjoint technique 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe
	Fonction actuelle : agent TAP/agent de cantine	fonction : agent de cantine et TAP
	titulaire sur 9h30/semaine annualisées	titulaire sur 16h45/semaine annualisées
	réalise 7h15 complémentaires par semaine (annualisées)	
3	situation actuelle	nouvelle situation proposée
	grade d'adjoint technique 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe
	Fonction actuelle : agent TAP/agent de cantine	fonction : agent de cantine et TAP
	stagiaire sur 9h30/semaine annualisées	stagiaire sur 18h/semaine annualisées
	réalise 8h30 complémentaires par semaine (annualisées)	
4	situation actuelle	nouvelle situation proposée
	grade d'adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe
	Fonction actuelle : agent TAP/agent de cantine/agent d'entretien	fonction : agent d'entretien et agent de cantine
	contractuelle sur 8h/semaine	contractuelle sur 17h/semaine (heures cantine annualisées)
	réalise 9h complémentaires par semaine (annualisées)	

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
 -AUTORISE les suppressions de poste tel que présenté  
 -AUTORISE les créations de poste tel que présenté

**15\*) Communauté de Communes : répartition des sièges**

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 3 février 2015, la Communauté de Communes a modifié le nombre de sièges qui est passé de 66 à 53. Finalement la loi du 9 mars 2015 permet de revenir à 66 sièges mais distribué différemment (présentation du tableau de répartition des sièges) :

- 1 siège en moins pour Saint-Jean-De-Gonville, Challex, Chevry et Sauverny
- 1 siège en plus pour Gex, Prévessin, Thoiry et Ornex

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
 -APPROUVE l'accord local fixant à 66 le nombre de sièges de conseiller communautaire à répartir entre les 27 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex  
 -APPROUVE la répartition de ces 66 sièges de conseiller communautaire entre les communes membres telle que présenté dans le tableau

### **III - Tour de table et divers**

Mme Moine, adjointe aux travaux, informe que la prochaine commission travaux se déroulera le mardi 9 mai à 17h30 en la présence de M. Barthélémy, géomètre, et peut-être futur maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la future bande cyclable.

M. Rico, adjoint à l'urbanisme, informe que la commission d'aménagement se déroulera également le mardi 9 mai à 17h pour l'ouverture des candidatures « Aménageurs » de la ZAC. Il informe qu'un permis de 11 logements (petites maisons accolées) a été validé aux abords de l'avenue du Jura tandis qu'un permis de 4 maisons qui avait été accordé également aux abords de l'avenue du Jura mais de l'autre côté, a été retiré sans explications particulières.

M. Clément, adjoint aux finances et à la communication, informe que le prochain journal de Sergy sortira le 23 juin. La commission travaille sur la création d'un nouveau site internet avec le service informatique de la CCPG.

Mme Delzeux informe qu'elle continue son travail sur « Sergy en 2035 ? ». Elle a terminé ses interviews avec chaque conseiller municipal et souhaite maintenant synthétiser tous les éléments recueillis. Elle propose qu'un petit groupe de travail soit constitué à ce titre. Mme Caquot et M. Labbadi sont volontaires. Ils se réuniront donc prochainement avec Mme Delzeux pour réaliser cette synthèse qu'ils présenteront au conseil ultérieurement. Monsieur le Maire informe qu'il est tout à fait prêt à apporter son aide si besoin.

Mme Caquot, membre de la commission économie de la CCPG, informe du lancement de l'incubateur labellisé CERN dont l'objectif est d'accueillir des projets innovants en lien avec les technologies développées par le CERN pour favoriser la création d'entreprise. Pour en savoir plus : <http://www.innogex.fr/en/>

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la personne qui souhaite organiser le téléthon à Sergy, au centre sportif, pour le compte de 4 communes (Chevry, Crozet, Thoiry Sergy). Il rappelle que l'ouverture du centre sportif pour cet événement génère des coûts de gestion non négligeables pour la commune, en tous cas beaucoup plus qu'à la salle des fêtes de La Calame qui a été proposée gratuitement mais refusée par l'organisateur. Monsieur le Maire souhaite mettre fin à toutes polémiques qui consisteraient à dire que la commune de Sergy veut « gagner » de l'argent avec le Téléthon. Ces propos sont évidemment mensongers et diffamatoires.

Monsieur le Maire informe d'une demande de travaux faite à la CCPG pour entretenir des sentiers situés dans la réserve naturelle. Selon Mr Rico, une opération de nettoyage pourrait s'organiser en juillet, plus d'information sera donnée sur le site web pour faire appel aux bonnes volontés.

Madame Jouve, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente un modèle de fresque qui pourrait être peinte sur un côté du mur de l'auberge. Après échanges, quelques modifications seront demandées puis représentées au conseil. Elle rappelle le concert de musique à la pétanque le 5 juin à 20h30 ainsi que la kermesse et le concours de pétanque de la municipalité le 27 juin.

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, informe qu'elle est en pleine préparation des TAP pour la rentrée et donc à la recherche d'animateurs.

M. Pennestri, conseiller délégué aux associations, informe que le Bridge Club souhaiterait organiser un championnat qui s'appellerait la « coupe de Sergy ». Le conseil est d'accord et offrira la coupe au club.

M. Labbadi, membre de la commission eau et assainissement, informe que le contrat du prestataire de service « eau et assainissement » se termine prochainement. Il y a à ce propos beaucoup de discussion sur le prochain mode de gestion de l'eau potable. Il y a également beaucoup d'échanges avec la Suisse concernant la gestion de l'assainissement dans le Pays de Gex, qui a des exigences justifiées et qui doivent être prises en compte par la Suisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.